Nous l'interrogeons sur le [illegible] de M. Syveton à son égard.

Elle nous répond, en un assez bon français. Mais, tout [illegible] confidences, il nous est impossible de reproduire ses paroles.

Du reste, [illegible] elle, M. Syveton a été pris [illegible] par le chef de la [illegible] Conseil chez lui [illegible] un [illegible] trop pour lui. Il a refusé de se soumettre à cette épreuve.

Bien entendu, ce ne sont pas les termes [illegible] employés par [illegible].

Nous continuons :

— Et la concierge Jandeau ?

— J'ai plutôt de la pitié pour lui, que voulez-vous ? Il me disait qu'il [illegible] Je l'ai cru et je le [illegible] Mais [illegible] se [illegible] désintéressé : il m'a gardée soigneusement une économie.

— Et M. Marcel [illegible] ?

— Oui, nous dit-il, Anna, entrée à notre service, me disait souvent qu'elle était [illegible] d'un honnête homme. [illegible] Oui, me répondait-elle. — Alors, épousez-le. — Je ne peux pas. — Pourquoi ? — Il a deux enfants.

Comme [illegible] Séverac est une [illegible] je lui conseillai de [illegible] Elle me répondit [illegible] — Et [illegible] ? demandons-nous à la bonne.

— Oui, monsieur.

Affaire remise

Anvers, 5 janvier.

Ce matin a dû [illegible] l'affaire Jules Lemaître contre la Banque d'Anvers.

A la demande de Me Pouse, représentant de M. Lemaître, l'affaire a dû être remise à quinzaine.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Election législative

BAYEUX. — Le Congrès républicain, réuni à la Flèche, a désigné M. Lecoche, ancien président général à Madagascar, ancien préfet, comme candidat républicain, contre M. de Mun, député sortant, que la [illegible] M. d'Hérouville de Clossat [illegible].

Plusieurs candidatures étaient proposées, celles de MM. Carel, conseiller général ; A. Sarel, Chéron, Jean d'Estourmel, Cantel. Tous se sont expressément désistés en faveur de M. Lecoche, qui a été proclamé à l'unanimité candidat du parti républicain. L'élection aura lieu en février.

LES AFFAIRES DU MAROC

Oran, 5 janvier.

On annonce de Marnia que le camp du prétendant vient d'être attaqué, pendant la nuit, par des goums de la Méhalla, qui nombreux, s'étaient rapprochés sur les troupes du Roguï. Surpris pendant leur sommeil, les soldats du mahalla se débandèrent et s'enfuirent, n'emportant que leurs armes.

Au lieu de les poursuivre, les goums s'emparèrent d'autre donc les tentes et de bien [illegible] avec tous les objets de campement et les munitions.

Tandis qu'ils se livraient au pillage, les gens du Roguï, revenus de leur surprise, firent volte-face et attaquèrent leurs ennemis en [illegible] et, pesamment chargés, revenaient vers la ville, pour déposer en lieu sûr le butin fait dans le camp. Sources de [illegible] les gouriers abattent dire [illegible] Mahalla, [illegible] Roguï.

Cependant, [illegible] Bu Hamara décidèrent en se levant et déchargèrent leurs armes sur la mehalla. Cette ci ne pouvant plus poursuivre sa marche en avant, continua, néanmoins à circuler de part et d'autre une bonne partie de la journée, puis les soldats du mahalla rentrèrent à Oudjda sans être inquiétés. Les pertes subies par les deux armées seraient considérables.

Un témoin oculaire raconte que le champ de bataille était couvert de cadavres d'hommes et d'animaux. On considère le prétendant comme vainqueur dans cette journée, car, outre les pertes ennemies, son prestige pourra être affaibli par la vigoureuse offensive du maghzen. Un nouveau combat sera livré aujourd'hui.

A la suite du combat récent livré aux environs de Port-Say, une grande salle de l'Hôtel des Postes de cette localité a été transformée en salle d'opération, par suite de l'impossibilité de transporter les malheureux blessés sur les hôpitaux de Mezrin et de Nemours. Quelques-uns d'entre eux se trouvent dans un état désespéré. Les Marocains, très impressionnés par l'arrivée du médecin-militaire de Marnia, demandé d'urgence par le commandant Poin, ont prié M. Sey de remercier ce dernier pour son acte humanitaire, qui restera gravé dans leur cœur *(sic)*.

L'insécurité des étrangers

Londres, 5 janvier.

On mande de *Madrid au Morning Post*, le 5 janvier :

« Un télégramme de Tanger annonce que des brigands ont enlevé le gendarme d'un Anglais nommé Mac [illegible], [illegible] qui était [illegible].

« Les résidents [illegible] une pétition à lord Lansdowne, pour lui demander de protéger leurs existences et leurs biens. Les nationaux des autres puissances adressent de semblables pétitions à leurs gouvernements respectifs. »

Etats des soldats du sultan

Londres, 5 janvier.

On mande de Tanger au *Daily Telegraph* le 5 janvier, que ce sont les soldats du Meghzen qui sont les auteurs des vols et des crimes commis récemment dans les environs de Tanger, au détriment des chrétiens.

LA GUERRE

A PORT-ARTHUR

Port Arthur, 5 janvier.

On mande de Gœrtler général de la troisième armée japonaise devant Port-Arthur, le 5 janvier :

Toute la garnison et les non combattants seront dirigés sur le village de Yekoutouzi, près du rivage de la baie du Tigeau. De là les officiers seront transportés à Dalny, puis conduits où ils le désireront.

Les prisonniers de guerre resteront dans les casernes russes pour être transportés de la à Dalny et au Japon.

Les Japonais ont au plus de 50.000 hommes mis hors de combat pendant les cinq mois de siège.

Le tsar a fait savoir télégraphiquement au général Stoessel que les officiers russes peuvent choisir aux mêmes entre la liberté sur parole et l'état de prisonnier de guerre.

Tokio, 5 janvier.

Une convention additionnelle entre les Japonais et les Russes, relativement à la capitulation de Port-Arthur, prévoit que les fonctionnaires civils n'ayant pas servi comme combattants seront laissés libres sans avoir à donner leur parole.

Port-Arthur, 5 janvier.

Les Russes évacuèrent dernièrement la ville. Les Japonais laissèrent leur entrée officielle le 6 janvier.

Au Japon

Tokio, 5 janvier.

Dans les milieux officiels japonais, à Tokio, on doute généralement que le chute de Port-Arthur aïdera matériellement la situation.

Suivant un officier qui semble exprimer l'opinion de la majorité de ses collègues, la situation s'envisager pour le Japon est purement militaire. Elle est créée par l'armée du général Kouropatkine et par la flotte de la Baltique. Nous croyons, dit-il, que la Russie fera des efforts plus déterminés que jamais pour rejoindre le maréchal Oyama et reprendre la maîtrise de la mer. Nous sommes prêts à empêcher l'une et l'autre de ces éventualités. Il serait inutile de parler de paix.

On annonce la naissance d'un nouveau prince japonais. La princesse Sadeko, femme du prince héritier Yoshihito, vient de donner le jour à un troisième fils.

L'héritier du prince Yoshihito avait été malade. Aussi le pays fut très vive, lorsque, un an après le mariage, naquit un premier garçon. A l'heure actuelle, trois héritiers mâles, en cas de décès du prince impérial, seraient prêts à recueillir la succession du mikado.

La princesse Sadeko appartient à la famille Kaedjo Fujijiwara, famille *kougai*, c'est-à-dire l'une des plus vieilles de l'aristocratie nippone. La princesse Sadeko, actuellement âgée de vingt et un ans, épousait, le 10 mai 1900, le prince héritier du Japon, né le 31 juin 1884.

La flotte japonaise

Batavia, 5 janvier.

Un bâtiment de commerce hollandais a rencontré hier entre navires de guerre japonais qui croisaient en vue du littoral oriental de Sumatra.

Le mouvement pacifiste

Londres, 5 janvier.

On mande de New-York au *Times* :

En dépit des [illegible] qu'expriment les télégrammes de Saint-Pétersbourg, la presse américaine continue à insister sur le fait que le chute de Port-Arthur devrait être le point de départ de nouvelles efforts en faveur de la paix. La *Tribune* prend les devants et ne craint pas de dire que le responsabilité d'une prolongation des hostilités retomberait sur le Russie. La nécessité militaire, les désordres intérieurs et les embarras financiers, tout tend à le même politique, tandis que la défaite du général Stoessel a fait assez pour l'honneur national. Les relations étrangères de la Russie demandent également la paix. On sait que le Japon est disposé à la faire à des conditions raisonnables.

Le *Times* lui-même exprime les opinions suivantes :

Les vingt-quatre heures qui viennent de s'écouler ont amené un changement considérable dans les conjectures relatives aux éventualités de la paix et de la médiation. Tout ce fait, on s'est aperçu que la médiation n'est pas nécessaire, et que la chute de Port-Arthur, quelle que soit son importance vous bien des rapports, n'exerce [illegible] sur les destinées [illegible] Cet événement [illegible] Japon [illegible] des négociations. [illegible] Japon [illegible] solide, ou [illegible] ?

L'incident de Hull

Vienne, 5 janvier.

L'amiral de Spaun est parti ce matin pour Paris, où il doit prendre part à la conférence européenne relative à l'incident de Hull.

A l'Étranger

Situation ministérielle en Espagne

Madrid, 5 janvier, midi.

Le cabinet Azcarraga se trouve en présence d'un grave difficulté.

Le président de la Chambre des députés, M. Romero Robledo, est affecté parce que le gouvernement n'a pas voulu nommer un de ses amis préfet de Séville. Il a présenté subrepticement, par écrit, sa démission de président de la juste chargée de la construction d'un monument élevé à la mémoire d'Alphonse XII.

M. Romero Robledo, dans son entretien avec M. Azcarraga, aurait dit en annonce son intention de donner sa démission de président de la Chambre, aussitôt le reprise des séances, pour prendre lui-même l'initiative des débats sur la dernière crise.

Le gouvernement voudrait éviter la rupture avec M. Romero Robledo ; mais les conservateurs ne veulent pas entendre parler du candidat du président de la Chambre.

Cette difficulté contrarie le cabinet, qui voulait réunir les Cortès le 25 janvier. M. Maura avait promis son appui pour le vote du budget et des mesures économiques, à la condition que le cabinet fournît toute le convenio avec Rome. Les conservateurs croient que si le gouvernement actuel échoue aux Cortès, M. Maura reviendra au pouvoir en février.

La crise hongroise

Budapest, 5 janvier.

Les députés qui ont pris part le 18 décembre aux actes de destruction dans la salle des séances de la Chambre ont été invités à se présenter devant le tribunal de police. Deux d'entre eux, MM. Nosy et Poizgay, ont comparu. Ils ont absolument refusé de faire des déclarations et ont déclaré toute responsabilité.

L'Allemagne et ses colonies

Berlin, 5 janvier.

Nous avons déjà dit que le colonel Leutwein, ancien gouverneur du Sud-Ouest africain allemand, avait été interviewé, dès son débarquement à Hamburg, par plusieurs journalistes.

Outre les déclarations que nous avons signalées, il a exposé à un rédacteur de *Berliner Tageblatt* certaines vues générales dont voici l'essentiel :

Que l'Allemagne le veuille ou non, elle sera obligée d'en venir à la création d'une armée coloniale. Les troupes envoyées de la métropole s'acclimatent très difficilement et subissent, par le fait des maladies, des pertes considérables.

Cette armée coloniale, en majeure partie composée d'indigènes montés, se recrutera facilement parmi les Hottentots, qui possèdent une foule de qualités militaires.

Enfin le colonel estime que l'Etat doit, en matière de colonisation, se mouvoir publiquement aux compagnies privées, parce qu'il est mieux outillé qu'elles, et que, actuellement, il dispose de crédits supérieurs.

Dans un autre journal allemand, nous trouvons sur la rigueur de la répression militaire les détails suivants extraits d'une lettre d'un soldat du corps expéditionnaire :

La tribu des Herreros est, pour ainsi dire, anéantie. Ce qui n'est pas encore occis *(kaput)* périra forcément, car nous occupons toutes les prises d'eau du pays. Les Herreros ont bien creusé, de ci de là, une soixantaine de citernes, mais inutilement ? Ils n'ont pas trouvé d'eau. Toutes ces citernes sont comblées de bonds, de cadavres et de moutons, morts de soif. Généralement on trouve, près de ces bétails, des groupes de vingt ou trente indigènes qui moururent le même sort.

C'est grand dommage quant au bétail. Nous n'avons pas de pitié pour ces gredins de Herreros. Dans une capturone ne, pas de pitié ! Il est fusillé séance tenante.

On épargne les femmes et les enfants, autant que faire se peut ; mais c'est de la pitié mal placée, car ces mêmes femmes qui ont mutilé nos blessés et nos morts. Elles leur ont arraché le cœur et l'ont préparé pour leurs guerriers...

Peut-être avez-vous déjà entendu parler de l'extraordinaire résistance de nos affreux noirs. Nous en avons vu qui avaient été grièvement blessés par nos coups de feu. Eh bien ! ils arrachèrent de l'herbe ou des feuilles, en pansèrent leurs blessures, puis prenaient la fuite avec agilité de chamois.

On a mis la tête de leurs capitaines à prix : mille marks pour chacun d'eux et cinq mille marks pour leur grand chef Samuel.

Le socialisme au Japon

Berlin, 5 janvier.

Du mande de Tokio au *Nouvelliste de Hamburg* que l'on s'est beaucoup ému à Tokio, de la dissolution de l'Association socialiste qui a été prononcée le 25 novembre. Au même moment le ministre de l'intérieur a interdit la publication de journal de cette association et il a fait saisir ses presses et ses machines.

Déjà, au printemps dernier, ce journal avait attiré l'attention du ministre en déclarant que la guerre était une chose barbare qu'il fallait faire cesser aussitôt. Depuis, cet [illegible] Tokio [illegible] de la vie au Japon, à un jouissance [illegible] socialiste pour améliorer leur situation.

Enfin, l'Association avait fait traduire et publier en japonais le manifeste communiste de Marx et Engels.

L'agitation politique en Russie

Saint-Pétersbourg, 5 janvier.

Au cours de sa séance du 3 janvier, le comité des ministres s'est déclaré d'avis que l'action de tous les fonctionnaires de l'Etat devrait, sans aucune exception, être conforme aux dispositions de la loi. Il est par conséquent inadmissible que les présents à l'empereur des rapports tendant à provoquer une dérogation à la loi.

Les ministres ont exprimé aussi, à l'unanimité, cet avis que le Sénat devrait être investi des droits appartenant à une Cour de justice suprême et également de certaines priviléges administratifs. Les pouvoirs judiciaires du Sénat seraient indépendants et nullement subordonnés à l'autorité du ministère de la justice.

Le comité des ministres a finalement exprimé le désir qu'une commission spéciale composée de sénateurs et de membres du conseil d'empire, soit chargée de délimiter d'une manière précise la compétence du Sénat.

Une adresse

496 ingénieurs de toutes les catégories, après avoir tenu une réunion à Saint-Pétersbourg, ont envoyé à la municipalité de Moscou un télégramme où ils déclarent tout leur respect en se déclarant convaincus, ainsi que l'élite même de la nation russe, que la voie indiquée par les représentants de la première cité de la Russie est la seule qui puisse conduire à la puissance et au progrès.

Lettre du prince Troubetzkoi

Le prince Troubetzkoi, président du remstvo de Moscou, a envoyé au prince de Sviatopolsk Mirsky, ministre de l'intérieur la lettre suivante :

Prince, Votre Excellence reçoit aujourd'hui une adresse du zemstvo de Moscou à l'empereur. En ma qualité de président de cette assemblée, je puis naturellement être considéré comme ayant fait adopter l'adresse, et je prends sur moi la responsabilité de cet acte dont je ne me cache point caché. Bien que le gouvernement ait déjà publié au communiqué à la suite de la réception d'une adresse, je veux ici vous expliquer et vous prier de bien vouloir faire connaître très respectueusement à l'empereur quels sont les motifs qui m'ont déterminé à permettre au zemstvo d'exprimer son opinion que le partage entièrement.

La Russie traverse en ce moment une époque d'anarchie et de révolution. Ce qui me cause à l'heure actuelle n'est pas seulement le manifestations d'une effervescence juvénile, mais bien plutôt d'un bouleversement logique de la situation générale dans laquelle se trouve aujourd'hui la société. L'état de chose actuel est extrêmement dangereux pour la société tout entière et particulièrement menaçant pour le personne sacrée de l'empereur. Au-ce est-ce le devoir de tout sujet fidèle de s'opposer par tous les moyens à un pareil malheur.

Ces jours-ci j'ai eu le bonheur de me présenter devant l'empereur et de lui rendre compte, autant que je l'ai pu, de la situation actuelle de la société.

J'ai essayé de faire comprendre à l'empereur que ce qui se passe actuellement n'est pas une simple émeute, mais une révolution, et quelles sont les raisons qui poussent le peuple russe à une révolution dont il n'a pas envie. Se déjoue à le pouvoir d'empêcher les choses d'en arriver, mais, pour cela, il n'y a qu'un moyen : c'est que l'empereur ait confiance en la nation et en ses corps représentatifs.

Du fond de mon cœur, je suis convaincu que si l'empereur, animé d'une entière confiance, permettait à ses ministres de se rapprocher de lui, la Russie serait délivrée de la menaçante perspective d'un bouleversement sanglant et douloureux tout son appui à son empereur, à son autocratie, à sa puissance.

En présence de l'état d'esprit de tous ceux qui songent avec effroi aux perspectives que j'ai indiquées, il n'est plus en la puissance humaine de leur interdire et de les empêcher d'exprimer à l'empereur ce qui pèse sur leurs cœurs, ce qui les oppresse douloureusement. Ce n'est pas le moment de se taire alors que la patrie est en danger.

On ne doit pas oublier le situation dans laquelle se trouvent actuellement ceux qui entourent le trône. Même si l'on me déclare coupable de parler ainsi en ma qualité de président de l'assemblée du zemstvo, à l'égard de l'empereur, ma conscience est calme et pure.

Journal avorté

Le journal *Naschi Dnia (Nos jours)* a reçu un premier avertissement à cause de ses tendances considérées comme répréhensibles. On lui en outre retiré, ainsi qu'au journal *la Rouss*, le droit de vente au numéro.

PETITES NOUVELLES

FRANCE

— Les croix de la Légion d'honneur du Ministère des Travaux publics paraîtront dimanche matin à l'*Officiel*.

— On télégraphie de Romegoux (Charente-Inférieure), que le nommé Lagarde à qui son boulanger avait refusé de donner du pain, s'est pendu.

— *Le procès du Lotan*, au point de vue des responsabilités pénales, étendue le 18 courant devant la quatrième Chambre du tribunal correctionnel de Marseille.

ETRANGER

— Le journal *La Capitale* annonce que M. Tittoni, ministre des Affaires étrangères est tombé assez grièvement malade à la suite d'une partie de chasse que lui a donnée le duc de Trastémare.

— Un incendie s'est déclaré à l'hôtel Silvos à Londres. Une demoiselle de bar a été brûlée vive et trois autres employés de l'hôtel ont été blessés.

— Le Gouvernement a suspendu l'exécution de décret qui nomme M. Ferri, le leader socialiste, professeur à l'Université de Pétersbourg, tout que la Chambre ne se sera pas prononcée au sujet de son arrestation par suite de [illegible] pour [illegible] politique par le tribunal de Rome.

— A la suite du rapport à [illegible] de Trébizonde, vali du Vilayet, le [illegible] et des [illegible] d'armée a été chargé, par intérim, des affaires administratives de la province insurgée.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

Les mariniers

M. P. Delagrange nous prie de reproduire le texte de la lettre qu'il a adressée au Président de la Commission des syndics des marchés d'approvisionnements de Douai :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis surpris de n'avoir pas reçu la convocation du 31 décembre écoulé.

Cette convocation supposée des ouvriers du fret de revenir sur leur décision de supprimer les marchés d'approvisionnements de Douai pour les transférer à Lille.

Les quelques affréteurs qui ont pris l'initiative de la réunion du 21 décembre à Lille ont agi sans cette délégation, car, non plus, ne n'ont pas convoqué, ou malgré adversaire mieux de ce transfert.

Jugeant par soi-même que je ne suis pas en conformité d'idées avec la majeure partie des membres de la Commission des syndics, j'ai le regret de vous remettre ma démission.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

P. DELEGRANGE.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Les décorations de Janvier. — Aux noms des compatriotes qui ont reçu une distinction honorifique à l'occasion de la promotion de janvier, ajoutons les suivants :

M. Cabaret, directeur du Secrétariat du personnel et de la comptabilité au Ministère de l'Agriculture, nommé commandeur de la Légion d'honneur. M. Cabaret était président de l'Association Amicale des Enfants de Nord et de Pas-de-Calais (le Betteraves) en 1904 ;

M. Villefranck, directeur des théâtres municipaux de Nantes, nommé officier de l'Instruction publique.

MM. Baer, de l'Opéra ; Corrier, pharmacien à Paris ; Mariel, chef du service sanitaire, vétérinaire du département de la Seine ; Renner, artiste peintre ; Qsef, organiste-compositeur ; Soudant, 1er violon-solo à l'Opéra-Comique ; de Villers, professeur de musique à Paris, nommés officiers d'académie.

NOUVELLES de la Région

EXPLOITS D'UN FORCENÉ

A PONT-DE-LA-DEULE

Mercredi après-midi un ouvrier mineur, Georges Qessie, âgé de 28 ans, s'est emparé du revolver, chargé de trois balles, de M. Heuyer, son logeur, et dans un accès de colère, tira sur un de ses camarades nommé Stiévenard, qui ne fut pas atteint, puis menaça de son arme Mlle Bonyos.

Son exploit accompli Georges Qessie prit la fuite. La gendarmerie prévenue se mit à sa poursuite, mais perdit sa trace à Lallaing.

UN DRAME DE FAMILLE

à Somain

Mercredi vers onze heures du matin, un drame de famille dont les suites seront peut-être mortelles s'est déroulé à Somain, rue de Fumain, dans les circonstances suivantes :

Deux bêtes sœurs, Mme Julin Masura, femme Henri Debrulle, âgée de 67 ans, et Victorine Tison, ménagère âgée de 51 ans, demeurant porte à porte et entretenant de bonnes relations. Mercredi, cependant, une dispute éclata entre elles à propos d'un couteau prêté et dégénéra bientôt en rixe.

La femme Tison, qui tenait en main le couteau, objet de la discussion, en frappa Mme Debrulle et celle-ci s'affaissa sur le sol en appelant au secours.

Des voisins accoururent et transportèrent la blessée en se demanda, où le docteur Brabant lui prodigua des soins empressés.

Le praticien considère cependant comme très grave l'état de la victime, car le couteau a pénétré à une profondeur de quatre centimètres, sous la dernière côte droite, et si les intestins sont perforés, une péritonite peut se produire.

La gendarmerie a arrêté la femme Tison, puis, jeudi matin, l'a amenée à Douai où, après avoir été interrogée par M. le juge d'instruction, elle a été écrouée.

Jeudi après-midi le docteur Planchou, médecin légiste, est allé à Somain examiner la victime qui, espère-t-il, pourra survivre.

Coupé en deux à la Gare

A VALENCIENNES

Un accident mortel s'est produit à la gare de Valenciennes jeudi matin, à 9 h. 30.

Plusieurs ouvriers sont occupés en ce moment par M. Desbarbieux, entrepreneur à Croix, à la construction des nouveaux bâtiments de la petite vitesse.

L'un d'eux, Ernest Rass, 25 ans, sujet belge, débutait, de Mardy, se rendait à son travail, lorsqu'en traversant les voies, il fut renversé par un train gaz, dans l'obscurité, il n'avait pas aperçu, et instantanément coupé en deux.

Le cadavre, qui ne tarmait plus qu'une bouillie informe, fut mis au bière, après les constatations faites.

Il a été transporté ensuite à l'Hôtel-Dieu.

Chute mortelle à Jeumont

M. Severet Louis, âgé de 53 ans, employé à la carrière de pierres de Jeumont, allait chercher de l'eau à un petit ruisseau en passant par un sentier très étroit qui longe la carrière. Il fit un faux pas, tomba et alla [illegible] complètement s'écraser au fond de la carrière, profonde d'environ 22 mètres. Ses camarades ne relevèrent plus qu'un corps méconnaissable.

M. Severet, laisse sa veuve et deux enfants dont le dernier est inconsolable.

LE VERGLAS

dans l'arrondissement d'Avesnes

Depuis deux jours le verglas a causé beaucoup d'accidents dans la région.

A Fourmies, les voitures publiques ne circulaient plus ; les charrettes, chariots, camions et autres véhicules restés en détresse étaient nombreux. Certaines avaient les brancards cassés par suite de la chute des chevaux qui les conduisaient.

On signale également un voyageur de commerce tombé rue Thiers et relevé ayant une jambe cassée.

A Avesnes, la circulation a été en gêne [illegible] impossible dans diverses rues, notamment les Grands et les Petits Degrés, la place Guillemin, les rues du Pavillon, Buffot, Trente, etc.

Les chutes ont été fort nombreuses, mais non pas causé de graves blessures.

A Maubeuge et environs, on signale aussi de nombreux accidents.

DEUX MORTS DE FROID

A FOURMIES

M. Paul Eliel, âgé de 33 ans, boulanger, demeurant rue de l'Industrie, à Fourmies, rentrait mardi après avoir fait ses livraisons, littéralement transi de froid.

Après avoir reçu les soins du docteur Drapier, il se couche, mais à cinq heures du matin, on le trouvait mort. Il avait succombé à une congestion pulmonaire.

M. Eliel laisse une veuve et deux jeunes enfants.

— M. Belline Gustave, âgé du 58 ans, ouvrier verrier, à Fourmies, est mort également victime du froid, laissant sa veuve avec une enfants, dont trois seulement sont en état de travailler.

CARNET DU LECTEUR

MARIAGE

A Cysoing. — Mlle Louise Desmons, fille de feu M. le docteur Desmons, maire de Cysoing, est fiancée à M. le docteur Lagrand, de Roubaix. Nous présentons aux futurs époux nos vœux de bonheur.

DEUIL

A Lille. — Les funérailles de Mme Dorsouneux, veuve de célèbre chansonnier lillois, eut un lieu hier matin. Le deuil était conduit par les fils de la défunte, MM. Alexandre Dorsouneux, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes ; Georges Dorsouneux, chef de division à la Préfecture, et M. Paul Dorsouneux, capitaine au 84e d'infanterie.

Dans l'assistance nous avons remarqué MM. Aubanel, secrétaire général de la préfecture ; Dubec, inspecteur d'académie ; Bonnefin, directeur départemental de l'Enseignement ; Cousseau, proviseur du Lycée Faidherbe. Stoclet, ingénieur départemental ; Wentrin et Lecocq, chefs de divisions ; Le Mayeur et Caillies, chefs de bureau à la Préfecture ; Gossé, vice-président, Ricard, conseiller et Guerlay, secrétaire du Conseil de préfecture ; Cuillier, adjoint au maire de Lille ; Quilliot, agent-voyer principal ; Pigache ; Monserrat, vétérinaire départemental ; Dupire, commissaire de l'Enregistrement ; Hequet, administrateur du Bureau de Bienfaisance ; Grimaux, ingénieur des ponts-et-chaussées ; docteur Werthéimer, professeur à la Faculté de Médecine ; Mercier ;

Bourdon, Directeur des Travaux municipaux ; Brossart, ancien adjoint au Maire de Lille ; le commandant Doues et Eug. Deplechin ; Pamelle, sous-Directeur du Crédit Lyonnais ; Paul Aragnion, secrétaire général du *Progrès du Nord*, Oscar Dautrion de Try, Brumeux, Dieuze, professeurs de musique ; Verlé, sous-directeur de Gaz de Wesemmes, Mme Margottet, Lemperreur, directrice du Collège Fénelon ; le plupart des professeurs des écoles normales ; Mme Marquet-Devilder, Gadert-Savary, Merchier, etc.

8

LE

Malheur d'Aimer

par

GEORGES MALDAGUE

PREMIÈRE PARTIE

Ils pourraient demeurer, un bouquet en sortait, et deux larmes, deux larmes, qu'ils retenaient en jamais.

Dans lui lequel elle se tint droite, les deux [illegible], elle aperçut Hortense, tombé dans un fauteuil, le regard fixé à terre, [illegible] qu'elle ne l'avait vu dans [illegible] jours.

Elle parut [illegible] plus ravagée, [illegible] qui [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible].

Alors, elle répéta, [illegible] :

— Maxime, [illegible] ?... Mon Dieu ! mon Dieu ! Maxime.

Tout son corps vibra, il se dressa d'une [illegible].

— [illegible] ?

Il n'avait [illegible] cette voix [illegible] et [illegible] vibrante en même temps, [illegible] la colère, tout de supplication, et un ce pauvre visage tant d'angoisse, tant de douleur, qu'il vint à elle, la prit dans ses bras, l'entraîna, la portant à demi sur la causeuse où quelques instants auparavant ils s'asseyaient ensemble, et pressant ses mains :

— Pauvre petite, que pensez-vous de moi ? Que je perd la raison ? peut-être. Cette mort de mon père... m'a atteint le cerveau. Je ne voulais point d'enfant encore. Dore, bonsoir... A demain, je serai calme, Dore, Edmée.

Et il dégagea ses doigts, retenus par les siens.

Elle se leva, voulut l'arrêter.

— Laisse-moi ! fit-il, presque avec un mauvais regard, à demain.

Cette nuit-là, Maxime Rappe ne se coucha point.

Il la passa à se promener dans sa chambre ou, insensé sur un siège, à songer.

Ainsi c'était bien vrai, l'épouvantable chose, l'ignoble ingratitude avait porté ses fruits ?

Une créature allait naître du crime ; un [illegible] qui le lui rappellerait à toute.

Il y avait dans cette maison où il était [illegible] la veille, dans cet intérieur tout changé où il devait recommencer sa vie, refaire son bonheur détruit, des pleurs et des cris d'un enfant qui amoncelait sur sa tête innocente toute l'horreur qu'il avait pu jeter sur son compagnon.

Il s'entendait déjà, il voyait la drôle petit, endormi dans la berceau dont sa mère avait fait un lieu de tendresse et de soin.

Et la vie, l'immortelle [illegible] d'un bout à l'autre d'un appartement, la présence de ces chers attendus ; les longs rubans de la mousline volant à toutes les portes, son pas pesant de femme, robuste, bien en chair, prenant ces aises et allant son propre, raisonnant dans les couloirs ; les moindres détails enfin de cette existence transformée par l'existence nouvelle qui allait s'y mêler, passaient, repassaient en sa tête brûlante, devant ses yeux hallucinés.

Oui, c'était bien doux, de son repos, de son bonheur.

Il avait de sinistres espérances.

Qui sait s'il vivrait, cet intrus qui creusait l'abîme infranchissable entre sa femme et lui ?

Sa femme...

Il répétait son nom, en se souvenant des jours heureux, des jours de soleil où tout leur était, où il faisait si bon de vivre, que tel pas plus qu'elle ne croyait qu'on pût souffrir.

Et des rages s'emparaient de Maxime, jetant dans sa poitrine le germe de coupables projets.

Cet enfant, il l'arracherait à sa mère, il le jetterait au hasard de la rue.

Non, jamais il ne l'abandonnerait sous son toit.

On l'emmènerait, à aller chercher, au loin, Toulon.

A vingt-six ans, n'aurait-il pas à se refaire une patrie, un foyer ?

Mais il était tôt, attendre le [illegible] il ne voulait plus rester.

Toute sa fortune, dans l'entreprise pour l'exploitation de laquelle il contractait avec Bernard Valère une association de de plusieurs années, était engagée.

Et il ne la laisserait point, la malheureuse Edmée, qu'il épousait presque sans dot, pauvre, privée de ressources, livrée à toutes les tristesses de la gêne, peut-être aux horreurs de la misère.

Il l'avait aimée, il l'aimait trop, malgré tout, pour ne pas vouloir qu'elle fût libre et riche.

Son devoir était de rester, il n'y faillirait point.

Cette résolution bien arrêtée, le jeune homme se sentit plus calme.

Edmée le retrouva dans la matinée, grave comme elle le voyait lorsqu'il était pas d'une tacturnité sombre, depuis plus de trois mois.

Quelques jours s'écoulèrent ; elle n'osa plus proposer le dîner amoureux chez elle.

Et d'autres suivirent qui la plongèrent dans une sombre mélancolie, qui la confirmèrent dans la conviction qu'elle n'était plus aimée.

Et, et Mme Rappe vivaient à l'écart l'un de l'autre.

Maxime n'entrait plus dans la chambre conjugale.

Simple idée de précaution ou indifférence, mécontentement de son état ?

Jamais elle ne parlait de celui qui viendrait bientôt.

Et Edmée pleurait en [illegible] sur cette créature qui tressaillait en elle, qui déjà, semblait avoir pris tout entière.

Les mois passèrent ; le moment de la délivrance [illegible].

Maxime était en voyage.

Seule au milieu d'indifférents, sans un main pour presser la sienne à l'heure où une souffrance sans nom, arrache à la femme cette plainte rossignolesque à un cri de bête en détresse, elle reste étendue sur la couche où elle subit le long martyre de l'enfantement.

Il ne fut pas le premier à lui tendre le nouveau-né, et quand elle s'éveilla de la torpeur suivant la mise haute, son sourire n'amena point un sourire à ses lèvres.

Maxime ne repartit qu'un mois plus tard.

Pâle, amaigrie, un accent de tristesse inefficace imprimé sur son beau visage, mais cependant au fond des yeux une flamme de fierté, elle alla au nid léger de soie bleue, balançant au moindre attouchement du doigt, et soulevant le petit paquet vivant en ces langes couverts de dentelles, elle élève devant son mari.

— Voilà votre fils.

Il ne le prit point et répondit :

— Pauvre Edmée, vous avez bien souffert.

— Embrassez-le...

Le mignon visage aux yeux clos tent près du sien, il ne put se détourner.

Et ses lèvres froides touchèrent ce front [illegible], le prirent [illegible], où la pensée n'habitait point encore.

Edmée tenait dans son berceau l'enfant toujours endormi, referma sur [illegible] les rideaux ; puis se retourna vers son mari :

— Vous venez, Maxime ? de dîner, je crois, est servi.

Il la suivit, de cœur soudain rempli, sentant entre eux la séparation plus qu'il ne l'avait encore sentie, glacé par ce vouvoiement qu'elle employait la première.

Le ton de la jeune femme, son calme froid disaient plus que ne l'eussent révélé toutes les paroles, ce qu'elle avait souffert, dévoilant l'inguérissable meurtrissure de son cœur.

Après sa tendresse, son orgueil s'était éveillé.

Très vive, très sensible, elle avait, par contre, dans le caractère beaucoup de susceptibilité, frileuse, profondément atteinte, là où une autre eût été à peine effleurée.

Cet abandon, ce défaut de son mari, cette indifférence inexplicable pour son enfant, devaient réveiller cet orgueil sauvage de son amour.

Maintenant qu'elle se sentait un autre être à chérir, son fils qu'elle avait voulu nourrir, et qui, en la quittant au jour où il avait, elle éprouvait moins d'isolement et d'amertume. Il lui semblait qu'elle ne pardonnerait jamais à Maxime l'abandon dans lequel il l'avait laissée au moment de ses couches.

Aucun doute n'existait dans sa pensée à ce sujet : il aimait une autre femme.

Le mot de son père, et tragique que fussent les circonstances en milieu desquelles elle s'était produite, ne justifiait pas sa conduite vis-à-vis d'elle.

La torture de la jalousie était venue aiguiser son désespoir. *(A suivre.)*